

Questions orales

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, il est bien évident que le chef du NPD n'est pas bien au courant de la procédure fédérale d'évaluation de l'environnement.

M. Broadbent: Si, je suis très au courant.

M. Bouchard (Lac Saint-Jean): Je lui conseillerai de lire les directives. Les directives imposent au gouvernement l'obligation d'effectuer une étude initiale, et ensuite c'est au ministre compétent, celui du ministère qui est l'instigateur de la mesure, de demander ou de ne pas demander d'autres études.

Lorsque le ministre instigateur est satisfait de l'étude qui a été effectuée, il peut aller de l'avant. Cette décision, elle a été prise par le ministre des Transports. Il annoncera en même temps que le plan de quelle façon il s'occupera de l'impact sur l'environnement. Attendons qu'il l'ait fait.

M. Rex Crawford (Kent): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Comme les voitures produisent neuf fois plus de pollution par l'ozone que les trains, le ministre sait que moins il y a de trains, plus il y a de pollution.

Vancouver, Windsor, Québec et Saint-John, au Nouveau-Brunswick, ont déjà les pires problèmes d'ozone au Canada. L'an dernier, les limites maximales prescrites par le gouvernement fédéral en ce qui concerne l'ozone ont été dépassées 157 fois à Toronto et 189 fois à Windsor.

Compte tenu de ce qui précède, le ministre fera-t-il de l'environnement une priorité, au lieu d'y penser après coup, en voyant à ce qu'une évaluation complète des incidences environnementales soit effectuée avant toute suppression de services à VIA Rail?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le gouvernement conservateur et mon ministère ont toujours vu à ce que le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement soit respecté à tous les niveaux. C'est la même chose pour tous les mégaprojets. Nous l'avons fait dans le cas de la destruction des BPC à Goose Bay. Nous l'avons fait dans le cas des déchets nucléaires. Nous savons maintenant l'importance que notre gouvernement accorde à ces évaluations.

Pour ce qui est de VIA Rail, le ministre vient de dire à la Chambre qu'il respectera entièrement les exigences du processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement. Il a demandé à ses fonctionnaires de faire l'étude initiale nécessaire.

Lorsqu'il dévoilera son plan en ce qui concerne VIA Rail, il informera la Chambre et les Canadiens de la façon dont il traitera l'aspect environnemental de la question.

Lorsque nous parlons de trains, les gens doivent penser que certains de nos trains traversent le pays sans passagers, ce qui contribue à polluer inutilement notre pays. Nous devons prendre la bonne décision dès maintenant.

[Français]

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Le poisson d'avril doit être donné au ministre de l'Environnement qui ne connaît pas ce que c'est que l'environnement. Il n'est même pas prêt à protéger VIA Rail.

J'aimerais lui demander personnellement s'il connaît ou non sa propre loi.

[Traduction]

Le ministre des Transports devrait peut-être écouter un instant, car sa propre loi sur la protection de l'environnement prévoit que le ministère instigateur d'une mesure doit faire entreprendre une étude sur ses conséquences environnementales avant de prendre des décisions irrévocables, et aussi tôt que possible dans le processus de planification.

Le ministre des Transports a admis ici à la Chambre aujourd'hui que son ministère n'avait entrepris aucune étude des conséquences environnementales. Il a dit qu'il allait le faire une fois la décision prise, ce qui contrevient clairement à sa propre loi.

Étant donné que le ministre des Transports contrevient à la loi en ordonnant des réductions de services à VIA Rail sans avoir fait effectuer l'étude qui s'impose, je voudrais que le premier ministre nous dise s'il va respecter la promesse qu'il a faite durant la campagne électorale en déclarant que son gouvernement allait faire de l'étude sur les conséquences environnementales de tout projet d'aménagement, de mise en valeur, ou de programme, un critère aussi fondamental que celui qu'il accorde actuellement à sa rentabilité économique.

Pourquoi le premier ministre ne respecte-t-il pas sa propre promesse? Était-ce simplement une vaine promesse qu'il faisait là? L'a-t-il faite uniquement pour gagner les élections, était-ce là sa véritable motivation?

[Français]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, je ne relèverai pas les affirmations de la députée de Hamilton-Est. La Chambre est tellement habituée qu'on n'a plus besoin de le faire. Ce que je dis simplement, et je répète ce que j'ai dit au leader néo-démocrate, j'ai dit: Je pense qu'il est pertinent d'attendre l'annonce qui sera faite par le ministre des Transports pour déterminer exactement, aux termes des implications environnementales, la relation qu'il peut y avoir